

Le Budget

Une autre source de recettes alimente ce compte—les contributions des Canadiens. Au cours des 10 premiers mois du présent exercice, pas moins de 375 000 \$ ont été reçus à ce titre. En qualité de ministre des Finances, je tiens à exprimer ma gratitude aux auteurs de ces contributions au Canada.

Ce serait négligent de ma part de ne pas aviser tous les Canadiens que leur geste sera très apprécié s'ils veulent contribuer de la même façon à réduire la dette nationale.

Il existe une autre forme de contribution à laquelle, je l'espère, tous les Canadiens participeront au cours des prochains mois. Il s'agit de puiser un peu plus profond encore dans les réserves de tolérance et de coopération qui nous ont permis de bâtir ce pays et de travailler ensemble à la préservation et au renouvellement de l'unité nationale. Je pense que nous pourrions ainsi éliminer le plus grand obstacle à notre prospérité future. En effet, en nous attaquant ensemble à tous les défis auxquels notre nation est confrontée, nous pourrions accomplir ce que nos parents ont réalisé, et leurs parents avant eux: bâtir pour leurs enfants un Canada encore meilleur que celui dont ils avaient hérité.

Pour relever ce défi, nous devons retrouver notre fierté de Canadiens: notre fierté dans la production de biens et de services qui puissent rivaliser avec ce qui se fait de mieux dans le monde; notre fierté dans l'appartenance à un pays qui fait l'envie du reste du monde.

• (1730)

Je suis persuadé, pour avoir écouté les Canadiens, que nous sommes prêts à relever ce défi et à le surmonter, de façon à assurer un avenir plus prospère, plus prometteur et plus sûr à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre présente le projet de loi?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1992.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul test, qu'une seule façon de mesurer la valeur de ce budget, c'est de se demander ce que ce budget offre au 1,5 million de chômeurs canadiens et dans quelle mesure il contribuera à bien relancer notre économie défaillante. Sous ce rapport, le budget est un échec lamentable.

[Français]

Monsieur le Président, à la lumière de cette épreuve, ce Budget est une faillite totale.

[Traduction]

C'est un échec car au lieu de connaître une forte réduction du chômage—malgré les mesures qui, selon le ministre, sont destinées à aider les familles et les entreprises canadiennes—le Canada aura un taux de chômage de 10,5 p. 100 cette année et sensiblement le même l'année prochaine. Il n'y a rien dans ce budget qui soit de nature à susciter la forte croissance dont notre pays a désespérément besoin.

[Français]

Il n'y a rien dans ce Budget pour créer une relance économique vraiment forte pour ce pays.

[Traduction]

Le ministre des Finances n'admet pas cet échec. Il n'en a pas parlé dans son discours mais c'est bien là, caché dans le budget. Regardez les pages 45 et 46, monsieur le Président. Regardez, ce sont les propres termes utilisés par le gouvernement, et je cite:

Sur l'ensemble de la période, la croissance annuelle, cette année et l'an prochain, restera nettement inférieure à l'expansion moyenne de 4,7 p. 100 enregistrée au cours des années de reprise 1983 et 1984.

En outre, le ministre des Finances a le culot, il a le toupet, de se vanter devant la Chambre d'accorder une réduction d'impôt aux Canadiens. Il n'a pas réduit l'impôt de base sur le revenu des particuliers. Il a simplement accordé une petite réduction de la surtaxe imposée à tous les Canadiens par ce gouvernement depuis qu'il est au pouvoir, il ne l'a pas éliminée.

Allons voir ce que ce ministre des Finances et sa prétendue générosité ont fait pour les Canadiens. Regardons le tableau qui se trouve à la page 144 des documents budgétaires. Pour les couples ayant deux enfants et un revenu unique moyen de 40 000 \$, le ministre leur accorde une diminution de la surtaxe de 27 \$, après leur avoir augmenté leurs impôts de plus de 1 000 \$ depuis 1984. Pour les couples ayant deux enfants et un revenu annuel unique de 20 000 \$, il leur accorde une réduction de 6 \$.